AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation1 p. (226r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45731

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>17 décembre 1867</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Noizet, Charles René</u>
Lieu de destinationMetz (Moselle)

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Noizet que le président de la cour de Metz veut juger l'affaire, qui a pris du retard à cause de la maladie de Jules Favre et de la sienne, et qu'en raison de l'indisponibilité de Jules Favre retenu au Corps législatif jusque mars 1868, il doit demander à un avocat de plaider à la place de ce dernier.

Mots-clés

Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit), Santé
Personnes citéesFavre, Jules (1809-1880)
Lieux citésMetz (Moselle)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023